

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 AVRIL 2014

Le vingt-huit avril deux mille quatorze, les membres du Conseil Municipal dûment convoqués se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de Monsieur Fabrice MICHELET Maire.

ETAIENT PRESENTS: M. Fabrice MICHELET Maire, Mme Sylvie MAGNAIN Adjoint, M. Joël PROUST Adjoint, Mme Nicole BETTAN Adjoint, M. Rodolphe FOURRÉ Adjoint M. Arthur JONES, Mme Jacqueline LORET, M. Christian GRIPPON, M. Patrick COIRAULT, Mme Jany ROUSSEAU, Mme Sylvie COUTEAU, M. Stéphane VASLIN, Mme Séverine BERLAND, Mme Stéphanie ROBERT, Monsieur Guillaume GENDRAUX, M. Jacques FLANDROIS, M. Patrick PETIT, Mme Peggy AUGUSTIN, Mme Périne DEVINCK

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Guillaume GENDRAUX

Monsieur le Maire accueille l'assemblée. Monsieur Christian Grippon demande à intervenir. Il se déplace saluer Monsieur Flandrois et 2 autres de ses colistiers à qui il reproche le fait qu'ils ne le fassent pas à leur arrivée conformément à l'usage pratiqué par tous. Il considère que cela crée une distance regrettable. Il souligne la nécessité de travailler ensemble et positivement.

Monsieur Flandrois dit avoir salué d'une façon générale l'ensemble de l'assistance et ne considère pas avoir commis d'impolitesse et confirme qu'il n'a effectivement pas fait de tour de table et ne le fera pas.

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte et le Conseil Municipal délibère ainsi :

ELECTION DES MEMBRES DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Monsieur le Maire rappelle que lors de la séance du 14.04.2014, le Conseil Municipal a fixé le nombre d'administrateurs élus du Centre Communal d'Action Sociale à 7 impliquant ainsi la composition suivante : Maire (de plein droit Président du CCAS) + Conseillers municipaux 7 + Membres associatifs cooptés 7 (dont 4 appartenant à des associations de personnes âgées, des associations de personnes handicapées, des associations œuvrant dans le secteur de l'insertion et de la lutte contre l'exclusion, et de l'Union Départementale des Associations Familiales

Le Conseil Municipal procède donc à l'élection des membres élus, au scrutin secret, au vu des 2 listes présentées et après avoir désigné Perine Devinck et Guillaume Gendraux assesseurs :

Liste «2014-2020, ensemble, agissons pour Chef-Boutonne » :

- 1) BETTAN Nicole ,
- 2) VASLIN Stéphane
- 3) MAGNAIN Sylvie
- 4) COIRAULT Patrick
- 5) COUTEAU Sylvie
- 6) ROUSSEAU Jany
- 7) LORET Jacqueline
- 8) BERLAND Séverine
- 9) FOURRE Rodolphe

Liste «2014 Un souffle Nouveau !! »

- 1) DEVINCK Périne
- 2) AUGUSTIN Peggy
- 3) FLANDROIS Jacques
- 4) PETIT Patrick

S'agissant d'un scrutin de liste à la proportionnelle au plus fort reste, la 1^{ère} attribution de sièges est faite au quotient électoral et la 2^{ème} attribution pour les sièges restant à pourvoir au plus fort reste.

La liste «2014-2020, ensemble, agissons pour Chef-Boutonne » ayant obtenu 15 voix et la liste «2014 Un souffle Nouveau !! » ayant obtenu 4 voix,

les membres du Conseil Municipal élus pour siéger au Conseil d'Administration du CCAS de CHEF BOUTONNE, sont : BETTAN Nicole, VASLIN Stéphane, MAGNAIN Sylvie, COIRAULT Patrick, COUTEAU Sylvie, ROUSSEAU Jany et DEVINCK Périne

ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Monsieur le Maire prend note du dépôt à l'instant par Monsieur Jacques Flandrois, d'une liste de candidats de son groupe. Il se déclare satisfait de ce changement d'avis depuis la dernière séance.

Il rappelle que le nombre de conseillers à élire est de 3 membres titulaires et 3 membres suppléants (communes de moins de 3500 habitants), il est précisé que le Maire siège de plein droit.

Le Conseil Municipal procède donc à l'élection des membres élus, au scrutin secret, au vu des 2 listes présentées et après avoir désigné Perine Devinck et Guillaume Gendraux assesseurs

Liste «2014-2020, ensemble, agissons pour Chef-Boutonne » :

Liste «2014 Un souffle Nouveau !! »

Titulaires :

LORET Jacqueline
PROUST Joël
FOURRE Rodolphe

FLANDROIS Jacques
AUGUSTIN Peggy
DEVINCK Périne
PETIT Patrick

Suppléants :

VASLIN Stéphane
MAGNAIN Sylvie
JONES Arthur

S'agissant d'un scrutin de liste à la proportionnelle au plus fort reste, la 1^{ère} attribution de sièges est faite au quotient électoral et la 2^{ème} attribution pour les sièges restant à pourvoir au plus fort reste.

La liste «2014-2020, ensemble, agissons pour Chef-Boutonne » ayant obtenu 15 voix et la liste «2014 Un souffle Nouveau !! » ayant obtenu 4 voix,

les membres du Conseil Municipal élus pour siéger au sein de la Commission d'Appel d'Offres (CAO) de CHEF BOUTONNE, sont :

MEMBRES TITULAIRES :

MEMBRES SUPPLEANTS

Liste «2014-2020, ensemble, agissons pour Chef-Boutonne » :

**LORET Jacqueline
PROUST Joël**

**VASLIN Stéphane
MAGNAIN Sylvie**

Liste «2014 Un souffle Nouveau !! »

FLANDROIS Jacques

AUGUSTIN Peggy

Il est précisé que le mode de remplacement des membres titulaires d'une commission d'appel d'offres veut qu'un membre suppléant soit le suppléant d'une liste et non celui d'un membre titulaire nominativement désigné.

BUDGET PRIMITIF 2014 – BUDGETS ANNEXES

Il est précisé que les documents budgétaires établis par la commission « Finances – Marchés Publics » réunie 2 fois pour étudier et élaborer les projets de budgets primitifs 2014, ont préalablement été transmis aux élus.

SERVICE DES EAUX :

Monsieur le Maire rappelle brièvement l'évolution des recettes et charges de fonctionnement de ce budget annexe ainsi que la synthèse du résultat de l'exercice 2013 :

CA 2013	Recettes	Dépenses	résultat 2013	Report 2012	RESULTAT 2013
fonctionnement	103 870,54 €	92 657,53 €	11 213,01	20 886,48	32 099,49
Investissement	30 658,53 €	9 000,00 €	21 658,53	52 670,14	74 328,67
Résultat cumulé			32 871,54	73 556,62	106 428,16

Sur proposition de la commission « Finances-Marchés publics », considérant que la section d'investissement est excédentaire du fait des dotations aux amortissements (écritures entre section de fonctionnement et section d'investissement), le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de maintenir la totalité du résultat 2013 soit 32 099.49 €, en section de fonctionnement.

Puis sur proposition de la commission, le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, le **BUDGET PRIMITIF 2014 du service des eaux** se décomposant ainsi :

SECTION DE FONCTIONNEMENT : équilibrée en dépenses et en recettes à 127 100 €

SECTION D'INVESTISSEMENT : équilibrée en dépenses et en recettes à 101 028 €

LOTISSEMENT DE LA GARE

Monsieur le Maire rappelle brièvement la synthèse du résultat de l'exercice 2013, de ce budget annexe :

CA 2013	Recettes	Dépenses	résultat 2013	Report 2012	RESULTAT 2013
fonctionnement	96 345,11 €	40 563,01 €	55 782,10 €	3 934,35 €	+59 716,45 €
Investissement	64 803,40 €	57 579,97 €	7 223,43 €	-63 178,90 €	- 55 955,47 €
RESULTATS CUMULES FIN 2013			63 005,53 €	-59 244,55€	3 760.98 €

Après discussion, le Conseil Municipal sur proposition de la commission « Finances-Marchés Publics », statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2013 constatant que le compte administratif 2013 présente un EXCEDENT D'EXPLOITATION de 59 716.45 €, décide à l'unanimité, de répartir ce résultat comme suit :

- 3 760.98 €uros en excédent antérieur reporté en section de fonctionnement
- 55 955.47 €uros à l'article 1068 « Excédent de fonctionnement capitalisé » en section d'investissement

Monsieur le Maire rappelle que plusieurs programmes de travaux d'investissement ont été réalisés sur le parc locatif ce qui a contribué comme le souligne Monsieur Christian Gripon à le maintenir dans un état très satisfaisant.

Les nouveaux travaux devraient concerner les changements de cumulus et l'installation de hottes dans les logements qui n'ont pas été rénovés.

A la question posée par Monsieur Patrick Petit, Monsieur le Maire répond que les prêts arriveront à échéance en 2015.

Sur proposition de la commission, le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité le **BUDGET PRIMITIF 2014 du lotissement de la gare** se décomposant ainsi :

SECTION DE FONCTIONNEMENT : équilibrée en dépenses et en recettes à **83 760 €uros**

SECTION D'INVESTISSEMENT : équilibrée en dépenses et en recettes à **120 692 €uros**

LOTISSEMENT DE LA GARENNE DU BOIS AUX PINS

Monsieur le Maire informe les élus d'une divergence de calculs des stocks, des trésoriers qui se sont succédé depuis 2 ans. Ainsi il indique d'ores et déjà, qu'une décision modificative devrait intervenir lors de la prochaine séance pour réajuster des montants indiqués.

Monsieur Jacques Flandrois indique qu'il ne votera pas ce budget si aucune politique commerciale n'est définie préalablement pour minorer le recours à l'emprunt à terme.

Monsieur le Maire en convient et répond que la réflexion devra intervenir rapidement, puisqu'annoncé pendant la campagne, pour notamment faciliter l'accès à la propriété. Il ajoute que même le neuf se porte mal en 2014.

Après en avoir délibéré, sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal par 15 voix pour (4 contre), adopte, le **BUDGET PRIMITIF 2014 du Lotissement de la Garenne du Bois aux Pins** se décomposant ainsi :

SECTION DE FONCTIONNEMENT : équilibrée en dépenses et en recettes à 450 387 €

SECTION D'INVESTISSEMENT : équilibrée en dépenses et en recettes à 773 390 €

BUDGET PRIMITIF 2014 – BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE

Monsieur le Maire rappelle le résultat du budget principal en 2013 :

COMPTE ADMINISTRATIF	Année 2013	Report résultat 2012	Total cumulé
FONCTIONNEMENT			
recettes	2 048 564,75 €	122 754,42 €	2 171 319,17 €
dépenses	1 595 213,10 €		1 595 213,10 €
excédent	453 351,65 €	122 754,42 €	576 106,07 €
INVESTISSEMENT			
recettes	813 469,89 €		813 469,89 €
dépenses	1 007 814,16 €		1 007 814,16 €
excédent	-194 344,27 €	413 106,04 €	218 761,77 €
Résultat cumulé			794 867,84 €

Puis il commente les dépenses de fonctionnement où la marge de manœuvre et le pouvoir de décision sont limités.

COMPTE	DEPENSES	BP 2013	CA 2013	BP 2014	BP2014/CA2013		BP2014/BP2013	
11	CHARGES A CARACTERE GENERAL	455 266 €	434 733 €	444 000 €	9 267 €	2,13%	-11 266 €	-2,47%
60	ACHATS ET VARIATIONS DE STOCK	223 600 €	217 675 €	231 000 €	13 325 €	6,12%	7 400 €	3,31%
61	SERVICES EXTERIEURS	149 400 €	136 892 €	145 900 €	9 008 €	6,58%	-3 500 €	-2,34%
62	AUTRES SERVICES EXTERIEURS	60 566 €	58 882 €	52 000 €	-6 882 €	-11,69%	-8 566 €	-14,14%
63	IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS	21 700 €	21 284 €	15 100 €	-6 184 €	-29,05%	-6 600 €	-30,41%
12	CHARGES DE PERSONNEL	758 730 €	755 252 €	776 000 €	20 748 €	2,75%	17 270 €	2,28%
14	ATTENUATION DE PRODUITS	536 €	536 €	600 €				
65	AUTRES CHARGES DE GESTION	295 299 €	292 054 €	271 730 €	-20 324 €	-6,96%	-23 569 €	-7,98%
66	CHARGES FINANCIERES	65 500 €	64 959 €	63 000 €	-1 959 €	-3,02%	-2 500 €	-3,82%
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	16 351 €	47 679 €	2 576 €	-45 103 €	-94,60%	-13 775 €	
	TOTAL	1 591 682 €	1 595 213 €	1 557 906 €	-37 307 €	-2,34%	-33 776 €	-2,12%
	TOTAL SANS CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 575 331 €	1 547 535 €	1 555 330 €	7 795 €	0,50%	-20 001 €	-1,27%

Il évoque ensuite les recettes de fonctionnement

COMPTE	RECETTES	BP 2013	CA 2013	BP 2014	BP2014/CA2013		BP2014/BP2013	
13	ATTENUATION DE CHARGES	23 501 €	23 699 €	5 000 €	18 699 €	-78,90%	-18 501 €	-78,72%
70	PRODUITS DES SERVICES	108 850 €	124 602 €	110 200 €	14 402 €	-11,56%	1 350 €	1,24%
73	IMPOTS ET TAXES	1 006 574 €	1 042 591 €	1 099 262 €	56 671 €	5,44%	92 688 €	9,21%
74	DOTATIONS SUBVENTIONS	719 416 €	724 580 €	600 855 €	123 725 €	-17,08%	-118 561 €	-16,48%
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION	65 000 €	69 564 €	66 000 €	3 564 €	-5,12%	1 000 €	1,54%
76	PRODUITS FINANCIERS	150 €	135 €	120 €	15 €	-11,37%	-30 €	-20,00%
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	29 385 €	63 393 €	3 250 €	60 143 €	-94,87%	-26 135 €	-88,94%
	TOTAL	1 952 876 €	2 048 565 €	1 884 687 €	163 878 €	-8,00%	-68 189 €	-3,49%
	TOTAL SANS RECETTES EXCEPTIONNELLES	1 923 491 €	1 985 171 €	1 881 437 €	103 734 €	-5,23%	-42 054 €	-2,19%

Il commente l'évolution des Dotations de l'Etat, des exonérations et des produits fiscaux tenant compte de la mise en place de la FPU à la Communauté de Communes au 1^{er} janvier 2014 qui reçoit certains produits qu'elle reversera partiellement aux collectivités.

Ces fonds de péréquation minimisent bien sur la diminution des produits de l'Etat dont le montant global est de 1 312 € par rapport à 2013 (voir tableaux à suivre)

	2010	2011	2012	2013	2014	différence 2014/2013	évolution en %
Dotation forfaitaire	468 533,00 €	431 779,00 €	428 693,00 €	424 064,00 €	315 848,00 €	-108 216,00 €	-25,52%
DSR 1ère fraction	132 433,00 €	131 497,00 €	136 897,00 €	141 076,00 €	148 502,00 €	7 426,00 €	5,26%
Dotation nationale de péréquation	39 417,00 €	36 372,00 €	36 915,00 €	37 322,00 €	41 415,00 €	4 093,00 €	10,97%
Part CdC dotation de solidarité					80 372,00 €	80 372,00 €	
TOTAL DOTATIONS	640 383,00 €	599 648,00 €	602 505,00 €	602 462,00 €	586 137,00 €	-16 325,00 €	-2,71%
exo TF (bâti et non bâti)	21 216,00 €	21 221,00 €	19 962,00 €	17 911,00 €	18 420,00 €	509,00 €	2,84%
exo TH	43 710,00 €	57 850,00 €	57 501,00 €	58 173,00 €	60 930,00 €	2 757,00 €	4,74%
exo TP	29 419,00 €	20 201,00 €	16 939,00 €	14 334,00 €	6 740,00 €	-7 594,00 €	-52,98%
TOTAL EXO	94 345,00 €	99 272,00 €	94 402,00 €	90 418,00 €	86 090,00 €	-4 328,00 €	-4,79%
TOTAL DOTATIONS ET EXO	734 728,00 €	698 920,00 €	696 907,00 €	692 880,00 €	672 227,00 €	-20 653,00 €	-2,98%
Attribution de compensation					173 936,00 €	173 936,00 €	
FPIC			4 855,00 €	12 331,00 €	18 874,00 €		
TOTAL REVERSE PAR LA CDC	0,00 €	0,00 €	4 855,00 €	12 331,00 €	192 810,00 €	180 479,00 €	1463,62%
contributions directes	526 638,00 €	836 234,00 €	852 638,00 €	880 962,00 €	722 105,00 €	-158 857,00 €	-18,03%
compensation relais TP	280 995,00 €						
FNGIR		19 136,00 €	19 136,00 €	18 756,00 €	16 475,00 €	-2 281,00 €	-12,16%
TOTAL IMPOTS	807 633,00 €	855 370,00 €	871 774,00 €	899 718,00 €	738 580,00 €	-161 138,00 €	-17,91%
TOTAL GENERAL	1 542 361,00 €	1 554 290,00 €	1 573 536,00 €	1 604 929,00 €	1 603 617,00 €	-1 312,00 €	-0,08%

Compte tenu de tous ces éléments le montant prévisionnel du montant à transférer depuis la section de fonctionnement vers la section d'investissement est de 330 000 € contre 370 000 € en 2013. Monsieur le Maire explique que cette diminution est due à la stabilité des recettes qui les années précédentes étaient en augmentation chaque année. Il confirme la nécessité d'être prudent et de poursuivre la maîtrise des dépenses de fonctionnement si la collectivité veut préserver un autofinancement confortable.

SECTION DE FONCTIONNEMENT BP 2014 :

TOTAL DES DEPENSES COURANTES	1 557 905,84 €	TOTAL DES RECETTES	1 884 687,93 €
023 (virement à la section d'Investissement)	330 000,00 €		
658 (autres charges de gestion)	122 887,16 €	EXCEDENT 2013 REPORTE	126 106,07 €
TOTAL DEPENSES	2 010 794,00 €	TOTAL RECETTES	2 010 794,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT BP 2014

Monsieur le Maire commente les prévisions budgétaires de section d'investissement :

INVESTISSEMENT DEPENSES		INVESTISSEMENT RECETTES	
Déficit reporté		Excédent reporté	218 761,77 €
Remboursement en capital des emprunts 2012	151 000,00 €	virement prévisionnel	330 000,00 €
Restes à réaliser	116 689,00 €	FCTVA	115 000,00 €
Travaux 2014 inscrits dans le programme d'investissement correspondant aux dossiers déjà évoqués en 2013	443 650,00 €	TA	4 000,23 €
		excédents de fonctionnement	450 000,00 €
Réserve pour travaux	415 848,00 €	subventions RAR	
		subventions travaux 2014	0,00 €
		Reste à réaliser	9 425,00 €
		emprunts	
Total des dépenses	1 127 187,00 €	Total des recettes	1 127 187,00 €

Monsieur le Maire précise par ailleurs que les projets d'aménagement de l'avenue Auguste Gaud et du carrefour de Javarzay ne sont pas individualisés, dans l'attente des réponses aux financements sollicités.

Monsieur le Maire demande par ailleurs à Monsieur Flandrois s'il validera le projet de réfection des façades du château de Javarzay pour lequel notification d'une aide pour l'étude a été reçue. Monsieur Flandrois répond que oui et qu'il souhaite un programme d'investissement plus ambitieux avec l'achat de l'immeuble Bonnet qui lui semble impératif. Il indique qu'il est contre les orientations qui ont été prises et le choix des projets (Carrefour de Javarzay, Avenue centrale, Gendarmerie). Monsieur le Maire indique qu'une réflexion sur l'attrait touristique de la commune doit avoir lieu et que des décisions seront prises. Néanmoins, il considère que la labellisation « petites cités de caractère » aura davantage de répercussion positive que la création d'un nouveau site touristique.

Plusieurs élus s'expriment sur la nécessité d'échanger sur les idées des uns et des autres et de concrétiser les projets intéressants pour la collectivité et les chef-boutonnais en dehors de toutes considérations politiques.

Après discussion, sur proposition de la commission «Finances-Marchés Publics »,

- statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2013, constatant que le compte administratif 2013 présente un EXCEDENT D'EXPLOITATION de 576 106.07 €, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, de répartir ce résultat comme suit :
 - 126 106.07 €uros en excédent antérieur reporté en section de fonctionnement
 - 450 000.00 €uros à l'article 1068 « Excédent de fonctionnement capitalisé » en section d'investissement
- le Conseil Municipal à l'unanimité, décide de maintenir les taux d'imposition communaux 2013 pour 2014 engendrant un produit assuré de 722 104 €

TAXES	bases réelles 2013	taux 2013	produit 2013	Bases notifiées 2014	Produit assuré 2014	Evolution des Bases d'imposition		Evolution du Produit	
						différence	évolution	différence	évolution
Taxe foncière	1 807 000 €	17,29%	312 430 €	1 841 000€	318 308€	différence	évolution	différence	évolution
Taxe Foncière Non Bâti	62 100 €	54,68%	33 956 €	62 600 €	34 229€	34 000,00 €	1,88%	5 878,60 €	1,88%
Taxe d'Habitation	2 182 000 €	16,73%	365 048 €	2 209 000€	369 565€	500,00 €	0,81%	273,40 €	0,81%
TOTAL	4 051 100 €		711 435 €	4 112 600€	722 104€	27 000,00 €	1,24%	4 517,10 €	1,24%
TOTAL						61 500,00 €		10 669,10 €	1,50%

- le Conseil Municipal par 15 voix pour, 3 contre et 1 abstention, adopte le Budget Primitif Principal 2014 de la Commune ainsi décomposé :
 - SECTION DE FONCTIONNEMENT : équilibrée en dépenses et en recettes à 2 010 793 €
 - SECTION D'INVESTISSEMENT : équilibrée en dépenses et en recettes à 1 127 187 €

Monsieur le Maire demande à Monsieur Flandrois s'il veut expliquer ce vote contre. Il répond qu'il cautionne les crédits de la section de fonctionnement mais pas les prévisions d'investissement. Il évoque à nouveau son projet sur l'immeuble Bonnet face au château pour polariser l'attractivité touristique aux abords du château de Javarzay. Monsieur le Maire indique que les projets des uns et des autres ne s'opposent pas et devront être étudiés sans a priori. Madame Rousseau rappelle que les commissions seront un lieu privilégié pour échanger sur les propositions qui pourront être présentées pour discussion au Conseil Municipal. Monsieur le Maire indique qu'il faudra effectivement définir les priorités.

AVENANT A LA CONVENTION AVEC TOITS ETC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer un avenant à la convention passée entre la commune et Toits Etc, pour adapter le loyer mensuel pour l'occupation des gîtes de groupe par la Maison Familiale de Brioux sur Boutonne, à la fréquentation. Elle est en effet, inférieure à ce qui avait été prévu et serait ramenée à 5 lits par nuitée.

RAPPORTS DES COMMISSIONS

Sylvie MAGNAIN Adjoint responsable de la Commission « Vie Associative »

- indique que le journal Couleur à la Une est en cours de correction avant d'être imprimé et sera à la disposition des élus pour distribution à partir de mercredi après-midi.

A ce sujet-là, Monsieur le Maire informe l'assemblée que Monsieur Flandrois - qui avait indiqué qu'il donnerait sa réponse quant à son concours et celui de ses colistiers pour la distribution des journaux municipaux - lui a fait savoir que lui-même, Madame Peggy Augustin et Madame Périne Devinck ne le feront pas.

Monsieur Patrick Petit à qui Monsieur le Maire renouvelle ses remerciements, accepte d'assurer la distribution sur le hameau des Vaux.

Madame Magnain communiquera donc les secteurs de distribution qui seront probablement à revoir pour équilibrer le nombre de foyers concernés.

- Annonce l'agenda des manifestations au mois de mai sur la commune.

Joël PROUST Adjoint responsable de la Commission « Patrimoine »

annonce une réunion de sa commission programmée le 05.05.2014 à 20 heures.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire évoque quelques informations diverses avant de laisser la parole aux élus qui le souhaitent avant de clore la séance à 22 heures :

- Monsieur le Maire rappelle que les élus sont invités à la visite guidée des bâtiments communaux le 04.05.2014.

- Distribution est faite de l'invitation à la Cérémonie du 08 Mai 2014.

- Monsieur le Maire informe l'assemblée du décès de M. Philippe Inglin époux de Valérie adjointe au cours du précédent mandat.

- Les élus ont été invités à communiquer leurs disponibilités afin d'établir le tableau des permanences pour les élections européennes qui auront lieu le 25.05.2014.

- La prochaine réunion du Conseil Municipal est programmée le 26 mai 2014.

- Madame Jany Rousseau membre du Cycle Chef Boutonnais informe l'assemblée que l'association recherche des commerçants de produits locaux pour un petit marché aux abords de la mairie à l'occasion de la course cycliste organisée le 01.06.2014.

- Monsieur Jacques Flandrois indique qu'il est nécessaire d'intervenir sur la rue du Pont Supérieur, il précise qu'une riveraine en fauteuil roulant, a été renversée 2 fois. Monsieur le Maire répond qu'un accord a été donné par le Conseil Général pour la matérialisation d'un couloir sur le côté est de la rue, afin de sécuriser le flux des piétons. L'intervention pour la peinture sera réalisée dans les meilleurs délais, après des travaux de réparation nécessaires. Par ailleurs, il considère que le Conseil Général devrait intervenir pour améliorer le revêtement.

- Monsieur Patrick Petit s'interroge sur la dangerosité que lui inspire le bassin de rétention du Lotissement de la Garenne du Bois aux Pins. Monsieur le Maire indique que le sujet a déjà été abordé lors du précédent mandat. Les solutions techniques a priori assez difficiles à mettre en œuvre seront réévoquées.

- Monsieur Christian Gripon évoque la nécessité d'élaguer les arbres situés de chaque côté de l'allée qui conduit à la propriété de Monsieur Ambert aux Grapaudières. Monsieur Joël Proust indique que cela a été évoqué avec le responsable du service « espaces verts » qui interviendra prochainement.

Ainsi délibéré en mairie de Chef-Boutonne, le 28 Avril 2014.

Le Maire,
Fabrice MICHELET